

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE (C.M.P.) - (n° 2578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier
avec l'accord du Gouvernement

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur matérielle en supprimant une disposition redondante avec le 5° de l'article 15 du projet de loi.